

REGLEMENT PARTICULIER
L'ECO TOURNOI DE LA SALAMANDRE
Samedi 6 et Dimanche 7 février 2027 – NEUNG-SUR-BEUVRON

1. Le tournoi est autorisé par la FFBaD sous le numéro de dossier Poona **2600175** et le présent règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) édité par la Fédération Française de Badminton (FFBaD).
2. Le Juge-Arbitre (JA) de la compétition sera Aurélien Fort et sera présent dans la salle. Les GEO (Gestionnaire et Organisateur de Compétition) seront Christine Giot et Guillaume Chenuet.
3. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le Juge-Arbitre est en droit d'avertir, de sanctionner ou de disqualifier tout participant ne respectant pas les règlements cités à l'article 1. Les décisions du Juge-Arbitre sont sans appel.
4. La compétition se déroule dans le gymnase « La Salamandre » (5 terrains), rue du Stade Camille Saute, 41210 Neung-sur-Beuvron (à côté du Collège Louis Pergaud).
5. La compétition de niveau régional est ouverte aux joueurs et joueuses licenciés dans un club affilié à la FFBaD des catégories Minime, Cadet, Junior, Senior et Vétérant dans les séries de R4 à NC pour les tableaux Simple Dame, Simple Homme, Double Homme, Double Dame et Double Mixte.
6. Les joueurs et les joueuses peuvent s'inscrire sur 2 tableaux (Simple ou Double Mixte, Double Homme ou Double Dame).
7. Dans la mesure du possible, les tableaux seront joués avec des phases de poules et 2 sortants par poule minimum puis en élimination directe en phase finale.
8. Dans le cas d'un nombre insuffisant d'inscrits pour un tableau, le Juge-Arbitre et le Comité d'Organisation s'accordent le droit de ne créer qu'une seule et unique poule.
9. Les tableaux seront organisés par TOP mais le Comité d'Organisation se réserve le droit de les organiser par série.
10. La date de clôture des inscriptions pourra être avancée le cas échéant.
11. Le nombre de matchs est limité à 230 sur l'ensemble du week-end, en cohérence avec la capacité maximale d'accueil de la compétition. Toutefois, afin de garantir une organisation fluide et de tenir compte des temps incompressibles entre les matchs, la capacité dite "confort" est estimée à environ 210 à 220 matchs. À titre indicatif, le nombre de joueurs est limité à 120 le samedi et à 100 le dimanche.
12. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente sera constituée, en tenant compte des critères suivants : ordre d'arrivée de l'inscription complète sur le site BADNET (Inscription + paiement) et/ou un besoin d'équilibrage des tableaux.
13. Tout joueur inscrit à la compétition doit payer 16 € pour 1 tableau, 21 € pour 2 tableaux.
14. La date d'inscription prise en compte est celle correspondant à la date de paiement du dernier joueur de la paire.

15. Les joueurs et joueuses peuvent s'inscrire avec X en Double sans assurance de se voir attribuer un partenaire.
16. Seules les modifications d'inscription exprimées dans le logiciel en ligne BADNET seront prises en compte. Dans le cas contraire aucun remboursement des droits d'inscription ne pourra être réclamé.
17. La date d'ouverture des inscriptions est le mardi 1er septembre 2026 à partir de 8h et la limite d'inscription est fixée au dimanche 24 janvier 2027 à 23h59. Les inscriptions et paiements se feront exclusivement sur le site BADNET. Les autres inscriptions ne sont pas prises en compte.
18. Les responsables de club et joueurs recevront une première convocation par mail (adresse des clubs et joueurs et joueuses récupérées de BADNET) avec les horaires prévus des joueurs et joueuses pour leur 1er match, avant le 1er février 2027.
19. Tout forfait enregistré après le tirage au sort du 30 janvier 2027 ne sera pas remboursé (sauf cas de force majeure justifié au plus tard 5 jours après le tournoi auprès de la ligue du Centre-Val de Loire de Badminton, 6 rue des Urbets, BP30064, 18002 Bourges Cedex). Cette justification devra être accompagnée de toutes les pièces justifiant le forfait (certificat médical, attestation de réquisition professionnelle, convocation à un stage...).
20. Les horaires approximatifs de la compétition sont les suivants : le samedi de 08h00 à 21h30 et le dimanche de 08h00 à 18h00.
21. Les joueurs et joueuses sont ordonnés en fonction de leur classement connu à la date de référence utilisée pour le tirage au sort des tableaux (cote de classement par points hebdomadaire (CPPH) du 28 janvier 2027). Les paires sont ordonnées en fonction de la somme de leurs côtes au CPPH.
22. Un écart de 2 classements maximum entre les deux joueurs d'une même paire sera autorisé.
Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être de plus de 1000 points supérieur à celui du moins bien classé (règle du +1000). Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 400, alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 1400.
Cas particulier : si le joueur le moins bien classé du tableau a plus de 1800 points, cette règle ne s'applique pas.
Pour autant, à l'initiative du JA et du GEO du tournoi, les paires les plus fortement déséquilibrées pourront se voir placées en liste d'attente lors de la constitution des tableaux.
23. Les matchs de Simple et Double Mixte se joueront le samedi. Les matchs de Doubles Hommes et Doubles Dames se dérouleront le dimanche. En fonction du nombre d'inscrits et de la constitution des tableaux, l'organisation se réserve le droit de pouvoir changer les jours.
24. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre et du Comité d'Organisation pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés en avance avec l'accord des joueurs concernés.
25. Les matchs sont en auto-arbitrage jusqu'aux finales. Cependant, le Juge-Arbitre pourra, s'il le souhaite, imposer un arbitre officiel pour arbitrer un ou plusieurs matchs. Les joueurs de ce match seront informés de cet arbitrage lors de l'annonce d'appel sur le terrain.
26. Tout joueur, toute joueuse ou toute paire non présent(e) sur le court dans un délai de 5 minutes après l'appel de son match risque une disqualification du tableau par le Juge-Arbitre quel que soit le stade de la compétition.

27. Les règles de LET seront précisées par le Juge-Arbitre lors du briefing de début de compétition et seront affichées dans la salle.
28. Le plateau de jeu est uniquement réservé aux officiels, aux membres du Comité d'Organisation, aux joueurs et joueuses ainsi qu'aux conseillers techniques.
29. Les joueurs et joueuses sont tenus de venir à la table de marque dès la fin du match pour renseigner le score sur la tablette numérique prévue à cet effet.
30. Les joueurs et joueuses seront convoqué(e)s 1 heure avant leur 1er match (sauf pour les premiers matchs du 1er tour de chaque journée convoqués 30 min avant). Tout participant doit venir pointer à la table de marque dès son arrivée dans la salle et, au plus tard à l'heure de convocation. En cas de retard, le joueur doit prévenir le Comité d'Organisation sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
31. À l'appel de leur match, les joueurs et joueuses disposeront de 3 minutes de préparation pour débiter le match (test de volants inclus).
32. Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés et du Juge-Arbitre.
33. Les matchs se joueront en 2 sets gagnants de 15 points (nouveau scoring BWF).
34. Tout joueur doit se tenir à disposition dans la salle. Tout joueur désirant s'absenter, quelles qu'en soient la raison et la durée, devra avoir l'accord du Juge-Arbitre et avertir la table de marque sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son prochain match. Il devra aussi signaler son retour. A l'appel de son nom, tout joueur qui ne serait pas sur le terrain après un délai de 5 minutes, pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre, quel que soit le stade de la compétition.
35. Tout joueur ou joueuse devra se présenter sur le terrain désigné pour son match avec ses raquettes, un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match. Aucun joueur n'est autorisé à quitter la zone de jeu pendant son match sauf accord du Juge-Arbitre (ou de l'arbitre le cas échéant).
36. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, sera demandée et exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du Juge-Arbitre muni d'un justificatif écrit.
37. Les joueurs fourniront, à parité, les volants pour accomplir leurs matchs respectifs. Le volant officiel de la compétition sera le volant RSL Pro grade 3 pour le volant plume et Yonex Mavis 600 pour le volant plastique. En cas de désaccord entre les joueurs, les volants officiels seront les seuls autorisés et ils seront en vente dans la salle.
38. En cas d'annulation de la compétition avant son commencement, les droits d'inscription perçus seront remboursés dans leur intégralité. En cas d'interruption définitive de la compétition au cours de son déroulement, les récompenses seront attribuées en fonction du stade de la compétition atteint et aucun remboursement des droits d'inscription ne pourra être effectué.

En cas de désistement avant le tirage au sort des tableaux, les droits d'inscription seront remboursés. Après le tirage au sort, ils ne pourront être remboursés que sur présentation d'un justificatif attestant de l'impossibilité de participer à la compétition.

Dans tous les autres cas, les droits d'inscription ne seront pas remboursés.

39. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre incident.
40. Tout joueur ou joueuse inscrit autorise l'utilisation de son image dans le cadre de la communication du club e joueur inscrit autorise tacitement l'utilisation de son image pour la communication du club de Badminton Sologne des Étangs et donne à l'organisateur la possibilité de les diffuser sur les réseaux sociaux. Le droit de retrait à l'image peut être demandé personnellement par mail à l'adresse badsolognedesetangs@gmail.com